

SIAH

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

Acte n° 2023C09

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2023

Nombre de Délégués	:		Date de convocation du Comité syndical :
En exercice	:	32	Le 13/10/2023
Présents	:	17	
Pouvoirs	:	/	
Votants	:	17	

Le 23 Octobre 2023, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Michel BADOIL, Eric CHASTAN (Suppléant de Thierry DELAMARE), Baptiste COLLET, Pascal CUNY, Annie DAYET, Gilles DEMAISON, Cédric FIEF, Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Elisabeth GUILLOT (Suppléante de Fernand BERENGUER), Bruno HENRY, Estelle MORIN, David POMMIER, Gérard POYET, Jean RAY.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Gabriel AUMONIER, Fernand BERENGUER (Remplacé par Elisabeth GUILLOT), Jérémy CAMUS, Christophe COTTAREL, Gilles CREMET, Patrice DECEUR, Thierry DELAMARE (remplacé par Eric CHASTAN), Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, André MUT, Hervé ODET, Bernard REY, Vincent SCHILDER, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Michel BADOIL.

OBJET : Délégation au Président pour la conduite de la procédure d'acquisition foncière des emprises du bassin « les Creuses » à Saint Didier de Formans – Portion du domaine public communal

Vu la délibération n°2023-064 du conseil municipal de Saint Didier de Formans en date du 3 juillet 2023 ;

Le Président explique au comité syndical que la situation foncière du bassin dénommé « les creuses » à Saint Didier de Formans n'est pas encore régularisée. Le bassin recouvre une parcelle privée ainsi qu'une portion relevant du domaine public et non cadastrée. Le plan de division est annexé à la présente délibération.

Le président explique au comité syndical que le cadastre, erroné, intègre, à ce jour, une partie du bassin dans le domaine public communal. L'emprise du chemin jouxtant le bassin apparaît, sur le cadastre, plus large qu'elle ne l'est en réalité et vient de ce fait recouvrir une partie de l'ouvrage.

Afin de régulariser et clarifier la situation, il est proposé au comité syndical que le SIAH se porte acquéreur de la portion du domaine public correspondant à l'emplacement réel du bassin soit une surface de 162 m² environ. Il est proposé d'acheter le terrain pour 1 euro symbolique les frais de géomètre et frais d'acte étant à la charge du SIAH.

Il convient d'habiliter le président à conclure la vente et à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette opération.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09/10/2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de l'achat auprès de la commune de St Didier de Formans de la part des emprises du bassin dit « les creuses » dont elle est propriétaire ;
- ✓ **DE DIRE** que la vente de cette portion de terrain d'une surface de 162m² se fera au prix d'un euro symbolique ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer l'acte de vente et à procéder à toute démarche nécessaire à son accomplissement ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2023 et suivants.

A Sainte Euphémie,
Le 23/10/2023

Le Secrétaire de séance,
Michel BADOIL



Affichage sous format électronique :

14/11/2023

Le Président,
David POMMIER

